



Avenir de la SNCM : Non au redressement judiciaire !

Alors que le Tribunal de commerce de Marseille doit rendre vendredi 28 novembre sa décision quant à la mise en redressement judiciaire de la SNCM provoquée par la décision illégitime et incompréhensible de son actionnaire principal TRANSDEV de réclamer le remboursement d'une avance de trésorerie, les organisations syndicales majoritaires du groupe Caisse des dépôts (plus de 70 % des voix) tiennent à rappeler leur position commune.

« Nous réaffirmons notre attachement à la réalisation de l'engagement maintes fois réaffirmé depuis juin 2013 de l'intégration sociale et actionnariale, au sein du groupe Caisse des dépôts, de TRANSDEV et de ses salariés.

Nous ne reviendrons pas sur le véritable désastre économique et social que constitua la fusion de TRANSDEV avec VEOLIA Transport, engagée en mars 2011 et dénoncée par VEOLIA dès décembre de la même année : **600 millions d'euros de perte en 2011, 380 millions en 2012** ... perte des réseaux d'AIX, METZ, Orléans, Nice, Strasbourg, Cannes ... sans parler des cessions d'activités imposées en France et à l'étranger par l'autorité de la concurrence ou par le dénouement de la participation de la RATP au capital de TRANSDEV.

Contrairement à ce qui est usuellement affirmé, **la SNCM est loin de constituer le principal poste de perte de TRANSDEV ces trois dernières années** et cette société vient d'engager un plan de redressement avec de lourds efforts consentis par les salariés qui eux, ont tenu leurs engagements. S'il nous semble économiquement légitime que la société SNCM sorte à terme du périmètre de la société TRANSDEV une fois la CDC redevenue majoritaire à son capital, **cette perspective ne peut se traduire par une procédure collective devant le tribunal de commerce, quelle qu'elle soit.**

Un tel choix des actionnaires de la SNCM, du Gouvernement et du Parlement qui contrôle la CDC, se ferait inévitablement au détriment de l'emploi et de l'avenir de la plus importante compagnie maritime française en Méditerranée, opérateur historique du service public de continuité territoriale avec la Corse et des liaisons avec les pays du Maghreb.

Plus de 4000 emplois sont en jeu, sans oublier l'abandon pur et simple du renouvellement en série de nouveaux navires de grande capacité à propulsion au GNL qui devaient être construits aux chantiers navals de St NAZAIRE.

Combien d'emplois et de savoir-faire risquent d'être abandonnés à cette heure ? Aujourd'hui, **la SNCM constitue une société au capital majoritairement public (33 % CDC; 25 % Etat) et il serait inadmissible que Véolia en premier lieu qui s'était engagée en 2013 à reprendre 66 % du capital de cette société en lui garantissant un avenir pérenne, mais aussi l'Etat et la Caisse des dépôts n'assument pas leur responsabilité pleine et entière quant au maintien et au développement de cette société d'intérêt public.**"

Contact : JP GASPAROTTO- CGT- Secrétaire comité de groupe CDC. Tel : 06 07 94 11 20